


# GROUPE LORRAIN D'AUDIT MEDICAL

## RESEAU EPIDEMIOLOGIQUE LORRAIN

**AUDIT : Le dossier médical permet-il de définir le statut du patient par rapport à l'alcool et au tabac?**

**INCLURE :** Les 25 premiers patients de plus de 15 ans.  
 Vus en consultation.  
 Suivis régulièrement : plus de 3 consultations au cours des deux dernières années.  
 Le recueil est rétrospectif : ne pas tenir compte des données notées le jour de l'inclusion.

N'oubliez pas de faire une photocopie de cette fiche, remplie, avant de l'envoyer au responsable.

Code médecin :  <input type="text"/>		Code médecin : <input type="text"/>		Date de début de recueil : <input type="text"/>												
Partie à conserver		Partie à adresser au responsable : <b>Dr J. Birgé</b> 1A Place du marché 57220 BOULAY Tél : 03 87 57 33 66 Fax : 03 87 79 32 23														
N°	Nom Prénom	TABAC									ALCOOL					
		Le dossier contient-il une <b>information</b> sur le tabagisme du patient ?		L'information est-elle <b>conforme</b> aux déclarations du patient ?(1)			Le dossier permet-il de reconstituer <b>l'histoire</b> du tabagisme en paquets/années?(3)				Le dossier contient-il une information sur la consommation d'alcool du patient?		L'information est-elle <b>conforme</b> aux déclarations du patient ?(5)			Le dossier permet-il de <b>classer</b> le patient parmi les sujets à risque ou non ?(6)
		O	N	O	N	SO(2)	O	N	SO(4)	O	N	O	N	SO(2)	O	N
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																
19																
20																
21																
22																
23																
24																
25																
<b>Nombre de croix :</b>																

- 1) se rapporte à la consommation au cours de la dernière année.
- 2) sans objet : pas d'information dans le dossier.
- 3) nombre de paquets fumés par jour multiplié par le nombre d'années de tabagisme.
- 4) sans objet : patient n'ayant jamais fumé.
- 5) concerne la consommation lors de la consultation précédente.
- 6) risque défini par le nombre de " verres" consommés par semaine : plus de 28 pour les hommes, 14 pour les femmes." Un verre" contient environ 10g d'alcool : un verre de vin à 10° ou 25cl de bière

à 5° ou 3cl d'alcool "fort" à 40°.



